

LE RWANDA : ÉTAT EN QUÊTE DE PUISSANCE MILITAIRE DANS LA REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS (1990-2022)

Lucien EPIMI GUIA
Université Omar Bongo – Gabon
epguia@yahoo.com

Résumé : Le présent article examine la pratique de la diplomatie militaire du Rwanda dans la région des Grands Lacs. L'étude de cette diplomatie militaire s'appuie sur une démarche méthodologique qui retrace ses fondements à travers l'histoire des relations entre le Rwanda et les pays de la région des Grands Lacs et sur la quête de puissance du Rwanda dans cette sous-région. Cette recherche de la puissance militaire est mise en relief par le biais des différentes interventions militaires dans certains États voisins.

Mots-clés : Rwanda, République démocratique du Congo, République Centrafricaine, Région des Grand Lacs, Relations internationales

Abstract : This article examines Rwanda's practice of military diplomacy in the Great Lakes region. The study of this military diplomacy is based on a methodological approach that traces its foundations through the history of relations between Rwanda and the countries of the Great Lakes region and on Rwanda's quest for power in this sub-region. . This search for military power is highlighted by the various military interventions in certain neighboring states.

Keywords : Rwanda, Democratic Republic of Congo, Central African Republic, Great Lakes Region, International Relations

Introduction

Au lendemain de la guerre civile du début des années 1990 et le génocide qui s'en est suivi en 1994, le Rwanda occupe une place de plus en plus importante sur la scène internationale. En effet, plusieurs « affaires » sous-régionales avec ses voisins l'ont propulsé au-devant des projecteurs. En effet, le pays partage des frontières et une histoire commune avec la quasi-totalité des pays de la région des Grands Lacs, tout en étant membres de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales. En



dehors du siège de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui se trouvait à Gisenyi, le Rwanda ne disposait d'aucun poste de responsabilité dans les autres organisations.

À partir des années 1990, les rapports de force commencent à s'inverser dans plusieurs domaines. Cette situation était consécutive aux effets induits de la fin de la Guerre froide. Au lendemain du génocide (1994) marqué par la prise du pouvoir du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame, le Rwanda se lance dans une nouvelle vision politique impulsée par une politique étrangère marquée par les interventions militaires dans les conflits armés de la RDC, de la République de Centrafrique (RCA) et de la République de Mozambique. Aujourd'hui encore, son armée est toujours présente dans certains pays de la sous-région, mais aussi dans d'autres théâtres d'affrontements en Afrique. Dès lors, quels sont les mécanismes usités par le Rwanda afin de s'ériger en puissance militaire dans la région des Grands Lacs ? Sur le terrain, tout porte à croire que les efforts militaires déployés par le pays portent leurs fruits. De ce fait, quels sont les facteurs qui expliquent cette puissance militaire et comment se caractérise-t-elle sur les champs des opérations ?

Au regard de ce qui précède, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'aujourd'hui le Rwanda est une puissance militaire émergente qui suscite la crainte et l'indignation dans la région des Grands Lacs. Cet essor de la puissance militaire du pays s'explique par la mobilisation de son principal atout : le professionnalisme de son armée déployée au profit de sa politique étrangère. Cette affirmation d'une diplomatie militaire réaliste au service d'une sécurité nationale, des intérêts économiques et d'une quête d'un *leadership* sous-régional a changé le rapport de force en sa faveur dans ses relations avec certains États, à l'image de la RDC.

Ce présent article s'organise autour de trois grands points. Dans un premier temps, un intérêt particulier est porté à l'étude des fondements de la puissance militaire du Rwanda dans la région des Grands Lacs. Le second point s'intéresse à ses interventions militaires dans les conflits armés de la RDC. Le troisième et dernier point scrute,

les mécanismes de déploiement des soldats rwandais en République centrafricaine et au Mozambique.

1. Les fondements de la puissance militaire du Rwanda dans la région des Grands Lacs

Cette section porte sur l'examen des fondements de la puissance militaire du Rwanda dans la région des Grands Lacs. Elle étudie la vision politique des nouvelles autorités de Kigali. Cette nouvelle orientation politique se caractérise d'une part, par la mise en œuvre d'une politique de reconstruction nationale et d'autre part, par le déploiement d'une politique étrangère soutenue par une diplomatie militaire. Cette stratégie diplomatique est orientée vers des objectifs visant la recherche d'une quête de puissance militaire sur le plan international.

1.1. Le Front patriotique rwandais et la reconstruction nationale

La prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé et la constitution d'un gouvernement en juillet 1994, sur la base des accords d'Arusha, ont marqué la fin du génocide des Tutsi, mais pas la fin des affrontements armés. Le pays continuait à faire face à des agressions à l'intérieur de ses frontières, de même qu'il prenait part à deux guerres civiles en RDC (1996-1997) et (1998-2002) (Havenne, 2000 : 143-174 ; Lubala Mugisho, 2000 : 251-277). Nonobstant cette omniprésence des affrontements militaires, le principal objectif du gouvernement rwandais était de restaurer l'autorité de l'Etat au sein de ses frontières et reconstruire une nation déchirée de toutes parts. Avec environ 12 % de morts sur les 7.000.000 d'habitants avant le génocide, on dénombrait aussi près de 2 millions de personnes déplacées dans des pays voisins, voire dans le monde. Dans le même ordre d'idée, 120.000 personnes étaient maintenues dans les prisons à l'intérieur du pays¹. Des milliers d'autres personnes

¹ Nadjaldongar Kladoumadje, (2008), « Leçons tirées de la reconstruction post-conflit au Rwanda », *Atelier régional sur le Post-conflit et le Développement (pour la Formulation d'une Politique régionale de Reconstruction post-conflit)*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE & Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest Club



souffraient de handicap physique ou moral relatif au génocide. Les femmes violées, infectées du VIH/SIDA, les veuves et les orphelins se comptaient par milliers alors que 80 % des enfants survivants avaient été témoins de carnages². Reconstruire dans ce contexte signifiait pour le Rwanda le choix des options claires qui devraient renforcer la paix, la stabilité et le développement.

Sur cette base, le pays avait d'abord opté pour une politique de reconstruction reposant sur le capital humain. C'était un pari ambitieux au sortir d'un génocide qui avait mis le tissu social complètement en lambeau. A cet effet, trois instruments judiciaires ont travaillé de manière complémentaire pour résorber le contentieux du génocide des Tutsi de 1994 : le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)³, le système judiciaire classique du Rwanda et des juridictions traditionnelles, *Gacaca*. Dans cette quête de paix et de justice, le pays a soutenu le fonctionnement de ces trois instruments judiciaires (Vandeginste, 2000 : 95-121).

A côté de cela, l'Etat a mis en place des programmes d'éducation à la citoyenneté responsable et la promotion des droits de l'Homme. Une importance capitale a été donnée au développement d'un travail de mémoire, car l'histoire du génocide ne devrait pas passer dans l'oubli. L'assistance humanitaire était incontournable, dans le contexte du Rwanda ; l'aide humanitaire devait servir de fondement à la reconstruction. La prise en charge des réfugiés, des personnes déplacées, des traumatisés, des prisonniers, des personnes infectées du VIH/SIDA, des veuves, des orphelins et la réintégration des combattants démobilisés etc., représentaient une tâche énorme. L'Etat

du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE & Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Golf Hôtel Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 1-5.

² *Idem*.

³ Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a été instauré par une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, résolution 955 du 8 novembre 1994. - Le système judiciaire classique du Rwanda, décapité par le génocide était en reconstitution, car les 20 magistrats que comptait le pays, ne pouvaient pas faire face aux 120 000 détenus en attente de jugement dans les prisons du pays. De plus, rien dans la législation rwandaise ne sanctionnait le génocide. C'est ainsi que le Rwanda devait voter la loi organique du 30 août 1996 qui organise la répression du génocide crime de génocide et massacres.

devait prendre des dispositions pour assurer progressivement le relais des humanitaires.

Au demeurant, les Rwandais avaient fondé de grands espoirs sur la table ronde de Genève pour le financement de la reconstruction du pays. Leur espoir a été déçu ; l'élan de solidarité humanitaire, qui s'est manifesté à la sortie du génocide, s'est estompé quand il s'est agi de financer des programmes durables de reconstruction post-conflit. Il fallait compter d'abord sur les ressources propres. En cela, la diaspora rwandaise avait été fortement mobilisée en vue de la reconstruction du pays. Face à ses difficultés, le pays a opté pour une politique de partenariat. En vue de mieux capter les fonds privés, le Rwanda a décidé de convaincre, par sa stabilité, la pertinence de sa gestion et une politique attrayante pour les investisseurs. Il est important de souligner le rôle des solidarités africaines qui se sont manifestées auprès du Rwanda : Afrique du Sud, Kenya, Nigeria etc., et asiatique, Cambodge, Inde, etc.

Sur le plan de la politique extérieure, cette nouvelle vision politique a conduit le Rwanda à réclamer la refonte des textes fondateurs des organisations sous-régionales et régionales ; a revendiqué une place plus importante dans la prise de décisions au sein de ces institutions, en bousculant, au passage, les anciennes normes et équilibres. Cette perception a contribué à accroître le nombre de postes occupés par le Rwanda dans diverses organisations internationales. L'ancienne ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, a été élue secrétaire générale de la Francophonie et l'ancienne vice-gouverneure de la Banque nationale du Rwanda (BNR), Monique Nsanzabaganwa, a été élue vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, chargée d'améliorer la mise en œuvre de la réforme de l'organisation.

Enfin, l'ancien gouverneur de la BNR, François Kanimba, a été élu au poste crucial de commissaire au marché commun, affaires économiques, monétaires et financières de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Et ce, juste après le retour du Rwanda au sein de l'organisation, 20 ans après s'en être retiré. Cette nouvelle orientation de la politique étrangère est



soutenue vraisemblablement par une diplomatie militaire qui fonde, aujourd'hui, la puissance militaire du Rwanda dans la région des Grands Lacs.

Ensuite, il fallait réduire les dernières poches de résistance des ex-FAR et *Interahamwe*, situées dans la région Est de la RDC. Bien qu'en 2002 la sécurité intérieure du pays ait été totalement assurée, à l'extérieur il n'en était pas de même. En effet, la guérilla *Hutu* continuait à lancer, des attaques sporadiques sur le territoire rwandais à partir de leurs bases arrière situées en RDC. Ces préalables acquis, les consultations électorales ont été organisées dès 2003. Ainsi, les bases d'un Etat crédible, gouverné selon le principe d'un Etat de droit, étaient posées⁴.

1.2. La mise en place d'une diplomatie militaire au service des objectifs sécuritaires

Depuis la fin de sa guerre civile, le Rwanda a fait de son armée un instrument de sa diplomatie militaire dans la région des Grands Lacs et sur le plan international. Le pays s'est construit une influence importante au sein de l'ONU, notamment grâce aux contributions de ses contingents au sein des opérations de maintien de la paix. C'est dans cette optique que les Nations Unies lui ont versé 171 millions de dollars en 2022, en remboursement des coûts des opérations de maintien de la paix effectuées par ses soldats sur le continent (Nuvunga, 2021 : 1-4). Cette manne financière et cette expérience engrangée ont permis au président Paul Kagame de se doter d'une armée considérée comme l'une des plus professionnelles et les mieux équipées du continent africain (Nuvunga, 2021 : 1-4). À ce titre, certaines puissances internationales, en tête desquelles les Etats-Unis, ont longtemps fait de Kigali une plaque tournante de leurs politiques étrangères dans la région des Grands Lacs et au-delà.

La réputation de l'armée rwandaise sur la scène internationale a incité le pays à faire évoluer son modèle, grâce au passage de la

⁴ Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne, (2003), Rapport final sur l'élection présidentielle et les élections législatives au Rwanda, pp. 1-78

contribution sécuritaire multilatérale à la collaboration sécuritaire bilatérale. La première expérience d'engagement multilatérale prend forme, lors de la mise en place de la coalition des puissances régionales dans les guerres civiles de la RDC. La première expérience d'engagement bilatéral quant à elle s'est manifestée, en République centrafricaine (RCA). Dans ce pays en proie à une guerre civile, le Rwanda a déployé ses forces spéciales pour renforcer la sécurité du président Faustin-Archange Touadéra, menacé par des rebelles hostiles à son pouvoir. Cette intervention sera récompensée avec la signature des accords commerciaux généreux, lui permettant notamment d'exploiter une partie des ressources minières de la RCA⁵. Ces interventions militaires rwandaises, fondées sur des accords bilatéraux, ont suscité de nombreuses critiques sur le plan multilatéral. Certains analystes des relations internationales se demandant si ce petit état enclavé au centre du continent africain ne se muait pas en nouveau gendarme de l'Afrique⁶.

Au-delà du débat soulevé par cet interventionnisme, il est important de prendre la mesure de ce qui semble être l'approche globale du Rwanda en matière de diplomatie militaire dans la région des Grands Lacs. À première vue, ses interventions en RDC, en RCA voire au Mozambique rappellent le soutien militaire apporté par l'ancien président tchadien, Idriss Déby Itno, aux pays voisins du Tchad. Mais ce que les spécialistes des relations internationales africaines avaient alors nommé la *pax tchadiana* diffère sensiblement de la *pax rwandana*⁷. Cet interventionnisme militaire du Rwanda

⁵ *Africa Intelligence*, (2021), « Paul Kagame, business angel de Touadéra », [En ligne], mise en ligne, le 7 avril 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://www.africaintelligence.fr/afrique-est-et-corne/2021/04/07/paul-kagame-business-angel-de-touadera,109655531-eve>

⁶ *Courrier International*, (2022), « Le Rwanda, nouveau gendarme africain, déploiera-t-il ses forces au sahel ? », [En ligne], mise en ligne, le 10 novembre 2022, consulté le 17 mars 2023 URL : <https://www.courrierinternational.com/article/securite-le-rwanda-nouveau-gendarme-africain-deploiera-t-il-ses-forces-au-sahel>

⁷ Handy Paul-Simon, (2021), « Rwanda : l'émergence d'une smart power africaine », dans *Institut d'études de Sécurité*, [En ligne], mise en ligne, le 27 septembre 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://issafrica.org/fr/iss-today/rwanda-lemergence-dune-smart-power-africaine>



semble indiquer une double stratégie de politique étrangère ambitieuse visant à protéger d'une part les intérêts nationaux du pays et d'autre part en établissant des partenariats stratégiques africains pour relever les défis structurels de la nation.

2. Les interventions militaires du Rwanda dans les conflits armés de la RDC

Cette section étudie les interventions militaires du Rwanda dans les conflits armés de la RDC (1996-1997) et (1998-1999). L'étude analyse simultanément les motivations et l'évolution des interventions militaires du Rwanda dans ces guerres civiles. Elle met un accent particulier sur les enjeux géostratégiques et géoéconomiques des ingérences militaires rwandaises dans ces conflits armés.

2.1. L'intervention dans la première guerre civile de la RDC

Depuis son accession à l'indépendance, l'évolution politique de la République démocratique du Congo (RDC) est caractérisée par des périodes de paix et de conflits armés. Déjà, lors de la proclamation de son indépendance, le 30 juin 1960, le Premier ministre, Patrice Emery Lumumba prononce un discours qui contraste radicalement avec la vision de l'ancien colonisateur belge. Il s'en est suivi son assassinat. À la suite d'un coup d'état, Mobutu s'installe au pouvoir en novembre 1965. Dès lors, le pays vit une dictature atroce. Tout au long de sa présidence, le président Mobutu œuvrait davantage pour les intérêts des Occidentaux et ceux d'une certaine oligarchie au contrôle des leviers de l'État. Ce régime a plongé le pays dans un marasme social, économique et politique sans précédent. Celui-ci a créé des mécontentements ayant abouti à un conflit armé avec la rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent Désiré Kabila, soutenue par une coalition des pays voisins.

Dans le cadre de cette première guerre civile congolaise, nous examinerons particulièrement l'intervention militaire rwandaise à travers l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) et son soutien

logistique aux rebellions pro-rwandais, notamment les « *Banyarwanda* ». Cette analyse nous permettra de mettre un accent sur la confrontation des forces armées rwandaises sur le territoire congolais. Il s'agit d'étudier la transposition du conflit armé rwandais entre les Forces Armées Rwandaises (FAR) pro-Hutu et l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) pro-Tutsi dans la région de l'Est de l'actuelle RDC. Pour bien restituer les phénomènes étudiés, nous utiliserons l'appellation « Zaïre », terme alors employé pour parler de la RDC actuelle.

En 1996, au Zaïre, les Forces armées rwandaises (FAR), génocidaires des Tutsis, et leurs partisans en fuite suite à l'offensive de l'Armée patriotique rwandaise (APR) avaient trouvé refuge dans les camps des réfugiés de l'Est d'où ils menaient des incursions meurtrières à l'intérieur du Rwanda. En effet, depuis leur arrivée au nord-est de ce pays voisin, le niveau d'armement s'était accru. Des extrémistes hutus menaçaient les « Banyarwanda » tutsi dans le Masisi, au nord du Kivu. En mars 1996, le conflit s'étendait également vers les zones de Rutshuru, Walikale et Lubero à l'est du Zaïre, où les milices Hunde et Bangilima attaquaient les Banyarwanda (Braekman, 1996 : 18 ; Prunier, 1997 : 42-57).

En avril 1996, les Forces Armées zaïroises (FAZ) et les éléments d'élite de la Division spéciale présidentielle (DSP) lançaient une opération qui parvenait à ramener un semblant de calme (Reyntjens, 1999 : 18). En outre, jusqu'en 1996, les armes continuaient à atteindre la région de Goma, en contournant l'*embargo* imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Plusieurs rapports de l'ONU, qui constataient que les ex-Forces armées rwandaises et les milices préparaient une invasion du Rwanda, confirmaient l'enquête menée par *Human Rights Watch* en mai 1995. Cette invasion se préparait avec le soutien du Zaïre et la France qui combattaient l'axe Kampala-Kigali⁸.

⁸ Human Rights Watch Arms Project, (1995), Rwanda/Zaire : Rearming with impunity, In *International support for the perpetrators of the Rwandan genocide*.



En juin 1996, l'Armée patriotique rwandaise (APR) entraînait des rebelles « Banyamulenge », au nord-ouest du Burundi. Par ailleurs, d'après des sources diplomatiques à Kigali, 700 à 800 militaires rwandais auraient déserté l'APR depuis juillet 1996 et se seraient rendus au Sud-Kivu, à l'est du Zaïre. Début juillet 1996, la cité et le camp de réfugiés de Kamanyola subissaient des tirs à l'arme lourde, à partir du Rwanda (Reyntjens, 1999 : 53). Le 22 août 1996, opéré d'un cancer de la prostate à Lausanne (Suisse), le président Mobutu prolongeait son séjour en Suisse. Profitant donc de son absence, une rébellion dite des « Banyamulenge » surgissait à l'est du Zaïre et déferlait sur la majorité du territoire.

Dès début septembre 1996, la rébellion des « Banyamulenge » recevait le soutien logistique de l'APR par le Burundi. Dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1996, des premiers accrochages avaient en effet eu lieu entre l'armée zaïroise et des infiltrés, à partir du Rwanda. À deux reprises, en septembre 1996, l'armée rwandaise pilonnait le nord de Bukavu (Birava) et plus au Sud à la Ruzizi (Kennes, cité par, Reyntjens et Marysse, 1998 : 238). Selon Kinshasa, ces attaques étaient une diversion destinée à couvrir la rébellion des « Banyamulenge ». Mais, selon le Rassemblement pour la Démocratie et le Retour des Réfugiés (RDRR), les bombardements visaient à forcer le départ des organisations humanitaires (Kabuya-Lumuna, 1997 : 27-43). Rwandais et « Banyamulenge » étaient dès lors dans une conjonction très précise et contingente, des alliés objectifs. Cette assertion est notamment soutenue par Roland Pourtier (1997 : 27) :

Les Banyamulenge servirent à la fois de fer de lance et de cinquième colonne (...). Le choix stratégique (de Kigali) consistant à attaquer les camps montre clairement quels étaient les objectifs fondamentaux d'une rébellion qui n'en était déjà plus une, puisqu'il s'agissait de l'élargissement au territoire zaïrois de la guerre civile rwandaise.

Face à une armée zaïroise désorganisée, la rébellion « Banyamulenge » s'étendait sur l'ensemble du Kivu. Vers la mi-novembre, le territoire conquis par la rébellion couvrait Uvira et Bukavu, ainsi que Goma. Le 20 novembre 1996, la prise de Masisi était

confirmée. Butembo tombait le 27 novembre 1996. Le 30 novembre 1996, l'armée ougandaise prenait Kasindi (Nord-Kivu) et contribuait à la prise de Beni (Nord-Kivu) le lendemain. La jonction Bukavu-Goma était réalisée en début décembre. Le 25 décembre, Bunia (Nord-Kivu) était occupé avec l'aide de l'armée ougandaise. À la fin de 1996, la zone conquise se situait, *grosso modo*, comme suit : au Sud : Lulimba (environ 150 km au Sud d'Uvira) ; à l'Ouest : Kamituga (environ 90 km à l'ouest de Bukavu) et Walikale (environ 120 km à l'Ouest de Goma) ; au Nord : Bunia (environ 400 km au nord de Goma) (Kennes, cité par Reyntjens et Marysse, 1998 : 238).

Alors que les négociations menées sous l'égide de la communauté internationale entre les rebelles et Kinshasa s'enlisaient, les forces de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) et ses alliés rwandais prirent le dessus sur l'armée zaïroise et triomphèrent le 17 mai 1997 à Kinshasa.

2.2. L'intervention militaire du Rwanda dans la deuxième guerre civile de la RDC

Le 15 novembre 1997, lors du 7^e sommet de la Francophonie à Hanoi au Vietnam, le président Laurent Désiré Kabila annonçait que la RDC boycottait la rencontre⁹. Aussi, Kinshasa s'était mis Paris à dos en déclarant *persona non grata* le numéro deux de l'ambassade de France. De même, il affirmait que son pays ne resterait dans la Francophonie que si la France soutenait son plan de développement. Un chantage maladroit de la part d'un régime aux abois. De plus, les partis politiques étaient interdits et les radios occidentales *Radio France Internationale (RFI)* et *British Broadcasting Corporation (BBC)* ne pouvaient plus émettre sur l'ensemble du territoire congolais¹⁰.

⁹ *Perspective Monde*, (2021), « Ouverture du septième sommet de la Francophonie », [En ligne], mise en ligne, le 14 novembre 1997, consulté le 09 mars 2023, URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1886>.

¹⁰ Dupont Stéphane, (1997), « L'ex-Zaïre demande une aide d'au moins 600 millions de dollars pour redémarrer », *Les Echos*, [En ligne], mise en ligne, le 3 décembre 1997, consulté le 5 février 2023 URL : <https://www.lesechos.fr/1997/12/lex-zaire-demande-une-aide-dau-moins-600-millions-de-dollars-pour-redemarrer-825251>.



Depuis plusieurs mois, les relations entre l'Occident et Kinshasa se détérioraient avec le gel des crédits promis par les « Amis du Congo » pour la reconstruction du pays. De plus, la publication du rapport de la mission d'enquête de l'ONU sur les massacres de réfugiés hutu dans l'Est et la mise en cause de ses dirigeants n'avaient pas arrangé les choses. Désireux de prouver qu'il était capable de survivre à ce qu'il considérait comme un « complot international » orchestré par les Occidentaux, l'État congolais s'était découvert une passion pour la coopération Sud-Sud. Multipliant les contacts avec ses voisins (Angola, Namibie, Zimbabwe). Par un discours de rupture avec les partenaires traditionnels, le président Laurent-Désiré Kabila renouait avec les amitiés de ses années de maquis : la Chine, Cuba et la Libye. En effet, le gouvernement congolais annonçait, le 24 décembre 1997, avoir choisi la Chine populaire comme « modèle pour le pays »¹¹. Fermée depuis six ans, l'ambassade cubaine à Kinshasa avait été rouverte le 17 mai 1997. C'est dans ce contexte qu'il s'était rendu, le 23 juillet 1998, à La Havane, où il avait rencontré Fidel Castro.

Mais ce n'était pas le seul point de tension entre Laurent Désiré Kabila et ses anciens alliés. En effet, le Congo-Kinshasa regorge de richesses, le Rwanda et l'Ouganda, qui avaient largement participé à l'effort de guerre, exigeaient en récompense des services rendus, une partie de l'immense « gâteau » congolais. Cependant, le président Laurent-Désiré Kabila reprochait à ses alliés de vouloir à leur tour profiter des richesses de son pays (Stefaan et Catherine, 2000 : 307-332). Ainsi, six mois après la prise de Kinshasa, la lune de miel tournait au divorce. Le 27 juillet 1998, le président Laurent-Désiré Kabila mettait fin à la présence de militaires rwandais dans le pays. La population de Kinshasa voyait avec satisfaction le départ de ces

¹¹ *Le Monde*, (1997), « Le Congo-Kinshasa choisit la Chine comme modèle », *Le Monde*, [En ligne], mise en ligne, le 26 décembre 1997, consulté le 10 mars 2023, URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1997/12/26/le-congo-kinshasa-choisit-la-chine-comme-modele_3800107_1819218.html.

« occupants ». Mais la fuite en avant du tombeur du président Mobutu mettait en péril son nouveau régime¹².

Le 2 août 1998, les 10^e et 12^e brigades des Forces armées congolaises (FAC) entraient en rébellion à Goma et à Bukavu. Le même jour, des bataillons rwandais et ougandais franchissaient la frontière pour soutenir la mutinerie qui prenait l'allure d'une rébellion générale contre le régime du président Laurent-Désiré Kabila (Ben, 2000 : 145-147). Dans un rapport publié en mars 1998, le professeur Joseph Maton de l'Université de Gand en Belgique évoque l'occupation du Kivu par le Rwanda, sinon l'annexion pure et simple du premier au second. De l'avis de Fisher Ian et Onishi Norimitsu, la justification serait essentiellement d'ordre sécuritaire :

Certains craignent que les voisins du Congo ne veuillent simplement diviser la nation et annexer purement et simplement le territoire. Le Rwanda, par exemple, pourrait alors avoir une enclave de terre peuplée de Tutsi comme moyen d'empêcher un autre génocide, comme celui de 1994. (Fisher et Onishi, 1999 : 10)

Si l'insécurité était une cause de cette intervention militaire rwandaise aux côtés de la rébellion congolaise, il faut noter que, selon le rapport des Nations Unies, le pillage économique du Congo-Kinshasa était organisé par des réseaux militaro-commerciaux rwandais et ougandais (Stefaan et Catherine, 2000 : 307-332). Présentée au début comme un appui à une rébellion locale, cette ingérence prenait progressivement son vrai visage, notamment lorsque Kagame annonça que son armée ne quittera le Congo que quand il le décidera. Il rejoint ainsi son homologue ougandais qui avait, en date du 18 mars 1999, indiqué à la presse que le Rwanda et l'Ouganda ne se retireront pas du Congo tant que certains préalables ne seront pas réunis (Simpson, 1999 : 12-13). Ainsi peut-on observer

¹² Smith Stephen, (1998), « Quinze mois après sa prise de pouvoir au Congo. Kabila lâché par ses parrains. Après l'Ouganda et le Rwanda, il tente de se tourner vers l'Angola », [En ligne], mise en ligne, le 3 août 1998, consulté le 17 mars 2023, URL : https://www.liberation.fr/planete/1998/08/03/quinze-mois-apres-sa-prise-de-pouvoir-au-congo-kabila-lache-par-ses-parrains-apres-l-ouganda-et-le-r_244849



que les intentions du Rwanda convergent sur le point d'établir une zone d'influence (protectorat) sur le territoire congolais (Fisher et Onishi, 1999 : 10). Cette volonté de pérenniser son armée au Congo pourrait s'inscrire dans un schéma de conquête coloniale qui consisterait à s'assurer le contrôle militaire de l'espace conquis et d'y établir un ordre imposé par la force des armes (Prunier, 1999 : 43-59). Le 10 juillet 1999 est intervenue la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui règle, le conflit qui opposait la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi alliés à la rébellion interne menée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et le Mouvement de Libération du Congo (MLC). Cet Accord va mettre fin à l'occupation des forces armées étrangères dans l'Est du Congo. Ce retrait des troupes étrangères mettra en échec le plan d'occupation de la région de l'Est du Congo par le Rwanda.

3. Les interventions militaires du Rwanda en République centrafricaine et au Mozambique

Cette section étudie les interventions militaires du Rwanda dans les conflits armés de la République centrafricaine et de la République du Mozambique. La première sous-section examine les motivations et l'évolution de l'intervention militaire du Rwanda dans la guerre civile de la République centrafricaine. La seconde sous-section analyse les enjeux géoéconomiques et l'évolution de l'intervention militaire rwandaise dans le conflit armé du Mozambique.

3.1. L'intervention militaire du Rwanda en République centrafricaine

La République centrafricaine (RCA) est l'une des anciennes colonies dans laquelle la France a toujours souhaité conserver son influence. Cependant, en 2016, au lendemain de l'investiture du nouveau président, Faustin-Archange Touadéra, le président français François Hollande avait décidé de mettre fin à l'Opération Sangaris que menaient les forces françaises en RCA, depuis 2013. Ce retrait des forces françaises fut une occasion inespérée pour la Russie et pour le groupe paramilitaire Wagner pour occuper la RCA. Le président

Faustin-Archange Touadéra, à la recherche de soutiens internationaux, s'était alors tourné vers les Russes qui avaient répondu favorablement. La milice Wagner avait profité de sa position de force pour mettre la main sur une part non négligeable des immenses réserves minières de la République centrafricaine¹³.

La présence de la Russie et du groupe paramilitaire Wagner avait lésé les intérêts vitaux de la France dans son pré-carré centrafricain. Cette dernière avait décidé de réagir afin de s'assurer que ses intérêts résiduels seront sauvegardés et que le Rwanda puisse faire contrepoids et ne laisse pas les Russes accaparer les ressources naturelles de la République centrafricaine. Elle décida donc de s'appuyer sur ce dernier pays. En effet, depuis 2014, l'ONU avait lancé une mission de maintien de la paix en République centrafricaine (MINUSCA) dans laquelle le Rwanda était engagé. Face à une armée centrafricaine en déliquescence, le Rwanda, qui composait le gros des troupes de la MINUSCA, était devenu la principale puissance militaire en République centrafricaine derrière la Russie et le groupe paramilitaire Wagner¹⁴. Depuis son retrait de la République centrafricaine (RCA), la France avait initié tous les projets de résolution au Conseil de sécurité visant à soutenir la MINUSCA contre l'avis de la Russie¹⁵ qui y avait plusieurs fois opposé son droit de veto. La décision du Rwanda, en 2020, d'accroître ses troupes en RCA, via un accord bilatéral, contournant *de facto* le droit de regard de l'ONU, avait été vue d'un bon œil à Paris.

¹³ Elise Vincent, (2021), « Exactions et prédatons minières : le mode opératoire de la milice russe Wagner en Afrique », *Le Monde Afrique*, [En ligne], mise en ligne, le 14 décembre 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/12/14/exactions-et-predations-la-methode-de-la-milice-wagner-en-afrique_6105992_3212.html.

¹⁴ Gras Romain, (2022), « Centrafrique : la Rwandaise Valentine Rugwabiza nommée à la tête de la Minusca », *Jeune Afrique*, [En ligne], mise en ligne, le 24 février 2022, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://www.jeuneafrique.com/1318309/politique/centrafrique-la-rwandaise-valentine-rugwabiza-nommee-a-la-tete-de-la-minusca>.

¹⁵ Josse Edouard, (2022), « Centrafrique : guerre d'influence entre la France et la Russie », dans *Nemrod ECDS-Enjeux Contemporain de Défense et de Sécurité*, [En ligne], consulté le 16 mars 2023 URL : <https://nemrod-ecds.com/?p=2948>.



En Centrafrique, Paris et Kigali avaient décidé de taire leurs différends au sujet du génocide pour privilégier leurs intérêts géostratégiques. Ainsi, les ennemis d'hier étaient devenus des alliés de convenance et de circonstance contre la Russie.

3.2. L'intervention militaire du Rwanda au Mozambique

Depuis juillet 2021, l'armée rwandaise s'était déployée au Mozambique afin de lutter contre une insurrection liée à l'État islamique dans la province de *Cabo Delgado*. Le directeur général de l'état-major de l'Union européenne, Hervé Bléjean, a déclaré, le 26 janvier 2022, que le Rwanda avait demandé : « un soutien financier par le biais de la Facilité européenne de soutien à la paix, et le haut-représentant est assez déterminé à y répondre favorablement »¹⁶. La décision européenne de soutenir une intervention armée dans la province de *Cabo Delgado* se justifiait pleinement ; ce qui est plus curieux, c'est le choix du Rwanda comme partenaire sécuritaire.

Ce projet de financement avait été initié par le président français Emmanuel Macron auprès de ses partenaires européens. Pour cause, en octobre 2011, un immense gisement de gaz *off-shore* a été découvert à 40 kilomètres au large des côtes septentrionales du Mozambique. À terme, ces réserves, estimées à près de 5000 milliards de mètres cubes pourraient faire du Mozambique le quatrième plus grand exportateur de gaz liquéfié au monde, et le premier en Afrique. Total Energies, le fleuron pétrolier français, s'était engagé à investir 20 milliards de dollars dans ce projet, soit l'investissement privé français le plus important jamais réalisé sur le continent africain¹⁷. L'américain ExxonMobil et l'italien ENI avaient également investi des sommes

¹⁶ Ishimwe Norman, (2022), « L'armée rwandaise est-elle en train de devenir le Wagner de la France et de l'Europe ? », [En ligne], mise en ligne, le 14 février 2022, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.jambonews.net/actualites/20220214-larmee-rwandaise-est-elle-en-train-de-devenir-le-wagner-de-la-france-et-de-leurope>.

¹⁷ Collen Vincent, (2021), « Sous la menace djihadiste, Total gèle son énorme projet gazier au Mozambique », *Les Echos*, [En ligne], mise en ligne, le 26 avril 2021, consulté le 12 avril 2023 URL : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/sous-la-menace-des-jihadistes-total-suspend-son-projet-gazier-au-mozambique-1309931>.

importantes dans ce projet. Mais le 24 mars 2021, après une attaque djihadiste, Total Energies avait décidé de suspendre le financement de ce projet en raison de la grave détérioration de la situation sécuritaire¹⁸. En effet, le contrôle d'une grande majorité de la région de *Cabo Delgado* échappait à l'armée mozambicaine et était aux mains des djihadistes.

Face à la menace des djihadistes et à la pression de ses partenaires économiques, la France notamment, le président du Mozambique, Filipe Nyusi, avait sollicité l'aide de son homologue rwandais, Paul Kagame. À cet effet, il s'était rendu à Kigali, le 30 avril 2021, pour officialiser la demande. Avant de confirmer son aide, le président rwandais s'était entretenu avec son homologue Emmanuel Macron et le Premier ministre portugais, Antonio Costa, pour s'assurer qu'ils soutiendraient l'intervention militaire rwandaise. La France avait reconnu que les insurgés au Mozambique représentaient une menace et qu'il était crucial d'intervenir¹⁹. Aussi, les Etats-Unis, le Portugal et certains pays de l'Union européenne avaient apporté leurs soutiens au Mozambique²⁰. Après avoir reçu l'accord de ses partenaires, le soutien sécuritaire rwandais n'avait pas tardé à se matérialiser puisqu'un premier contingent de 1000 soldats et policiers avait débarqué au Mozambique, dès début juillet 2021. Depuis lors, les troupes rwandaises combattaient aux côtés de l'armée mozambicaine. Il faut noter que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) s'opposait à cette intervention militaire rwandaise. Malgré cette réticence de la SADEC, cette

¹⁸ Kersulec Aude, (2021), « mozambique-total-suspend-son-projet-gazier-pour-cause-de-force-majeure », [En ligne], mise en ligne, le 26 avril 2021, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.france24.com/fr/%C3%A9co-tech/20210426-mozambique-total-suspend-son-projet-gazier-pour-cause-de-force-majeure>

¹⁹ Hastom Serge, (2021), « La France finance-t-elle l'intervention rwandaise au Mozambique », *Courrier International*, [En ligne], mise en ligne, le 15 septembre 2021, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/interets-la-france-finance-t-elle-l-intervention-rwandaise-au-mozambique>

²⁰ Petite Simon, (2020), « Mirko Manzoni : "Il faut fournir une aide militaire au Mozambique" », *Le Temps*, [En ligne], mise en ligne, le 17 novembre 2020, consulté le 11 mars 2023, URL : <https://www.letemps.ch/monde/afrique/mirko-manzoni-faut-fournir-une-aide-militaire-mozambique>



intervention militaire s'était soldée par une victoire sur les djihadistes²¹.

A l'évidence, les interventions militaires rwandaises en RCA et au Mozambique mettent en exergue un constat celui relatif à la démonstration de la capacité du déploiement de l'armée rwandaise dans des pays avec lesquels il ne partage pas de frontières. Si des accords de coopération justifient l'intervention militaire de Kigali en RCA, il en va autrement au Mozambique. Le Rwanda achemine une grande partie de ses importations à travers le port de Dar es Salaam de Tanzanie, qui a une frontière avec le Mozambique. Toute déstabilisation du Mozambique aurait un impact sur la Tanzanie et par conséquent sur les exportations rwandaises. Il faut noter que l'intégration économique au niveau sous-régional et régional est un principe clé de la politique étrangère de Kigali et, par ricochet, l'une des solutions stratégiques adoptées pour compenser les désavantages géographiques du pays. Cet interventionnisme au Mozambique participe donc de l'enthousiasme de Kigali pour le libre-échange dont l'objectif vise à réduire les coûts de transport et d'énergie qui freinent son développement économique.

Conclusion

Au lendemain de la fin de la guerre civile en 1994, marquée par la prise du pouvoir du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame, celui-ci se lance dans une quête de puissance dans la région des Grands Lacs. Cette stratégie, fondée sur une nouvelle approche de la politique étrangère se caractérise par un retour remarquable sur la scène internationale. En effet, du point de vue de la diplomatie militaire, le Rwanda est aujourd'hui une puissance militaire incontournable dans la région des Grands Lacs. Cela s'illustre par ces interventions dans les conflits armés de la RDC, de la République de Centrafricaine (RCA) et de la République du Mozambique.

²¹ Mutikeys Alice, (2021), « La SADC s'oppose au déploiement de troupes rwandaises au Mozambique », dans Les Mutikeys, in *The Chronicles*, [En ligne], mise en ligne, le 1^{er} juin 2021, consulté le 09 mars 2023, URL : <https://les-mutikeys.com/2021/06/01/la-sadc-soppos>.

Actuellement, son armée est aussi présente dans d'autres théâtres d'affrontements en Afrique, notamment dans la région du Sahel. Le professionnalisme de son armée est très appréciée par ses nombreux partenaires en tête desquels les Nations Unies, les Etats-Unis et les pays de l'Union Européenne.

Sur le plan de l'intégration internationale et régionale, la stratégie de la diplomatie militaire a permis au Rwanda de devenir un acteur important dans le monde, en Afrique et dans la région des Grands Lacs. Toutefois, il faut noter que cet interventionnisme militaire est également très critiqué par certains observateurs de la scène internationale qui dénoncent les agendas cachés du Rwanda. En effet, ils pensent que ces interventions militaires rwandaises sont d'abord motivées par la convoitise des ressources naturelles de la RDC, de la RCA et du Mozambique. Ensuite, ils dénoncent le soutien que le Rwanda apporte aux mouvements rebelles congolais sous le prétexte des objectifs sécuritaires de son territoire menacé par les rebelles Hutu dont les bases arrières se trouveraient encore en territoire congolais. Enfin, Ils condamnent les nombreuses exactions résultant de cette diplomatie militaire sur les populations congolaises. Au total, le Rwanda, en dépit de nombreuses critiques, s'affirme de plus en plus comme une puissance militaire incontournable dans la région des Grands Lacs et un allié stratégique des Etats-Unis et des Occidentaux sur la scène internationale.

Références bibliographiques

Sources

- AFRICA INTELLIGENCE, (2021), « Paul Kagame, business angel de Touadéra », [En ligne], mise en ligne, le 7 avril 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://www.africaintelligence.fr/afrique-est-et-corne/2021/04/07/paul-kagame-business-angel-de-touadera,109655531-eve>
- BRAECKMAN Colette, (1996), « Du Rwanda au Zaïre : l'onde de choc d'un génocide », *Le Monde diplomatique*, p. 18.
- COLLEN Vincent, (2021), « Sous la menace djihadiste, Total gèle son énorme projet gazier au Mozambique », *Les Echos*, [En ligne], mise en ligne, le 26 avril 2021, consulté le 12 avril 2023 URL : <https://www.lesechos.fr/industrie->



[services/energie-environnement/sous-la-menace-des-jihadistes-total-suspend-son-projet-gazier-au-mozambique-1309931](#)

- COURRIER INTERNATIONAL, (2022), « Le Rwanda, nouveau gendarme africain, déploiera-t-il ses forces au sahel ? », [En ligne], mise en ligne, le 10 novembre 2022, consulté le 17 mars 2023 URL : <https://www.courrierinternational.com/article/securite-le-rwanda-nouveau-gendarme-africain-deploiera-t-il-ses-forces-au-sahel>
- DUPONT Stéphane, (1997), « L'ex-Zaïre demande une aide d'au moins 600 millions de dollars pour redémarrer », *Les Echos*, [En ligne], mise en ligne, le 3 décembre 1997, consulté le 5 février 2023 URL : <https://www.lesechos.fr/1997/12/lex-zaire-demande-une-aide-dau-moins-600-millions-de-dollars-pour-redemarrer-825251>
- ELISE Vincent, (2021), « Exactions et prédatons minières : le mode opératoire de la milice russe Wagner en Afrique », *Le Monde Afrique*, [En ligne], mise en ligne, le 14 décembre 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/12/14/exactions-et-predations-la-methode-de-la-milice-wagner-en-afrique_6105992_3212.html
- FISHER Ian and ONISHI Norimitsu, (1999), "Congo's Struggle May Unleash Broad Strife to Redraw Africa", *New York Times*, p. 10.
- GRAS Romain, (2022), « Centrafrique : la Rwandaise Valentine Rugwabiza nommée à la tête de la Minusca », *Jeune Afrique*, [En ligne], mise en ligne, le 24 février 2022, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://www.jeuneafrique.com/1318309/politique/centrafrique-la-rwandaise-valentine-rugwabiza-nommee-a-la-tete-de-la-minusca>
- HANDY Paul-Simon, (2021), « Rwanda : l'émergence d'une smart power africaine », *Institut d'études de Sécurité*, [En ligne], mise en ligne, le 27 septembre 2021, consulté le 15 mars 2023 URL : <https://issafrica.org/fr/iss-today/rwanda-lemergence-dune-smart-power-africaine>
- HASTOM Serge, (2021), « La France finance-t-elle l'intervention rwandaise au Mozambique », *Courrier International*, [En ligne], mise en ligne, le 15 septembre 2021, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/interets-la-france-finance-t-elle-lintervention-rwandaise-au-mozambique>
- HUMAN RIGHTS WATCH ARMS PROJECT, (1995), Rwanda/Zaire: Rearming with impunity, In *International support for the perpetrators of the Rwandan genocide*.
- ISHIMWE Norman, (2022), « L'armée rwandaise est-elle en train de devenir le Wagner de la France et de l'Europe ? », [En ligne], mise en ligne, le 14 février 2022, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.jambonews.net/actualites/20220214-larmee-rwandaise-est-elle-en-train-de-devenir-le-wagner-de-la-france-et-de-leurope>

Le Rwanda : Etat en quête de puissance militaire dans la région des Grands Lacs africains (1990-2022)

- JOSSE Edouard, (2022), « Centrafrique : guerre d'influence entre la France et la Russie », *Nemrod ECDS-Enjeux Contemporain de Défense et de Sécurité*, [En ligne], consulté le 16 mars 2023 URL : <https://nemrod-ecds.com/?p=2948>
- KERSULEC Aude, (2021), « mozambique-total-suspend-son-projet-gazier-pour-cause-de-force-majeure », [En ligne], mise en ligne, le 26 avril 2021, consulté le 16 mars 2023 URL : <https://www.france24.com/fr/%C3%A9co-tech/20210426-mozambique-total-suspend-son-projet-gazier-pour-cause-de-force-majeure>
- LE MONDE, (1997), « Le Congo-Kinshasa choisit la Chine comme modèle », *Le Monde*, [En ligne], mise en ligne, le 26 décembre 1997, consulté le 10 mars 2023, URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1997/12/26/le-congo-kinshasa-choisit-la-chine-comme-modele_3800107_1819218.html
- Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne, (2003), « Rapport final sur l'élection présidentielle et les élections législatives au Rwanda », pp. 1-78
- MUTIKEYS Alice, (2021), « La SADC s'oppose au déploiement de troupes rwandaises au Mozambique », *Les Mutikeys*, in *The Chronicles*, [En ligne], mise en ligne, le 1 juin 2021, consulté le 09 mars 2023, URL : <https://les-mutikeys.com/2021/06/01/la-sadc-soppos>.
- NADJALDONGAR Kladoumadje, (2008), « Leçons tirées de la reconstruction post-conflit au Rwanda », *Atelier régional sur le Post-conflit et le Développement (pour la Formulation d'une Politique régionale de Reconstruction post-conflit)*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE & Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE & Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Golf Hôtel Abidjan, Côte d'Ivoire.
- PERSPECTIVE MONDE, (2021), « Ouverture du septième sommet de la Francophonie », [En ligne], mise en ligne, le 14 novembre 1997, consulté le 09 mars 2023, URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1886>
- PETITE Simon, (2020), « Mirko Manzoni : "Il faut fournir une aide militaire au Mozambique" », *Le Temps*, [En ligne], mise en ligne, le 17 novembre 2020, consulté le 11 mars 2023, URL : <https://www.letemps.ch/monde/afrique/mirko-manzoni-faut-fournir-une-aide-militaire-mozambique>
- POURTIER Roland, (1997), « Congo-Zaïre-Congo : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », *Hérodote, Revue de géographie et de géopolitique*, n°86-87, 3^e-4^e trim.
- SIMPSON Claude, (1999), "Ugandan, Rwandan Troops will stays in RDC", *IPS*, Kigali, pp. 12-13.
- SMITH Stephen, (1998), « Quinze mois après sa prise de pouvoir au Congo. Kabila lâché par ses parrains. Après l'Ouganda et le Rwanda, il tente de se tourner vers l'Angola », [En ligne], mise en ligne, le 3 août 1998, consulté le 17 mars 2023, URL : <https://www.liberation.fr/planete/1998/08/03/quinze-mois->



[apres-sa-prise-de-pouvoir-au-congo-kabila-lache-par-ses-parrains-apres-l-ouganda-et-le-r_244849](#)

Bibliographie

- H. E. H. Ben, (2000), « La deuxième guerre d'Afrique centrale », STEFAAN Marysse et REYNTJENS Filip, (sdr.), *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire*, Centre d'étude de la région des Grands Lacs, Anvers, Paris, L'Harmattan.
- HAVENNE Emile, (2000), « La deuxième guerre d'Afrique centrale », *L'Afrique des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, pp. 143-174.
- KABUYA-LUMUNA, (1997), *Conflits de l'Est du Zaïre. Repères et enjeux*, Kinshasa, Ed. Secco.
- KENNES Erik, (1998), « La guerre au Congo », REYNTJENS Filip et MARYSSE Stefan (eds). *L'Afrique des grands lacs : Annuaire 1997-1998*, Paris, L'Harmattan.
- LUBALA MUGISHO Emmanuel, (2000), « La contre-résistance dans la zone d'occupation rwandaise au Kivu (1996-2001) », *L'Afrique des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, pp. 251-277.
- NUVUNGA Adriano, (2021), « Is France using development aid to finance the intervention of Rwandan troops in Mozambique? », *CDD - Centro para Democracia e Desenvolvimento*, Year 03, n.º 253, Emídio Beula, pp. 1-4.
- PRUNIER Gérard, (1997), « La crise du Kivu et ses conséquences dans la région des Grand Lacs », *Hérodote*, n°86/87, pp. 42-57.
- PRUNIER Gérard, (1999), « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique Africaine*, n°75, pp. 43-59.
- REYNTJENS Filip, (1999), *La Guerre des Grands lacs : Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan.
- STEFAAN Marysse et CATHERINE André, (2000), « Guerre et pillage économique en république démocratique du Congo », *L'Afrique des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, pp. 307-332.
- VANDEGINSTE Stef, (2000), « Réparation pour les victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, pp. 95-121.